

BULLETIN DE PAIE

Comme vous avez pu le constater sur votre bulletin de paie, les heures de chômage inscrites dans la colonne de gauche sont différentes par rapport au calendrier dans la rubrique informations journalières. Une erreur ! Sûrement pas, la Direction n'est pas non plus devenue subitement généreuse (on le voit avec les 75%).

C'est une régularisation : l'explication est simple. Au cours de diverses réunions et entretiens, avec nos dirigeants, courant septembre 2009 (les 3, 7,9 et 24) la CGT avait dénoncé le mode de calcul du chômage partiel défavorable aux salariés par rapport au cycle des 35 heures et notamment la perte de jours de RTT fixes.

De cette évidence, la Direction a voulu en intimider certains autour de la table en prétextant que suite à notre intervention, notre méthode de calcul était plus défavorable envers les salariés et les pénaliserait...

Les salariés en sont sortis gagnants.

La CGT démontre une nouvelle fois de son utilité et de son efficacité comme organisation syndicale chez FPT puisque qu'après avoir obtenu les régularisations sur l'URSSAF et la prime d'ancienneté, c'est au tour de la régularisation du chômage partiel sur le cycle 35 heures.